



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des Monuments
historiques

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
du château d'eau de la place Verte à Valenciennes (Nord)

Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 16 décembre 2008 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le château d'eau de la place Verte à Valenciennes (Nord) présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage de l'histoire de l'alimentation en eau de la ville de Valenciennes et de l'œuvre de l'architecte Paul Dusart ;

ARRÊTE

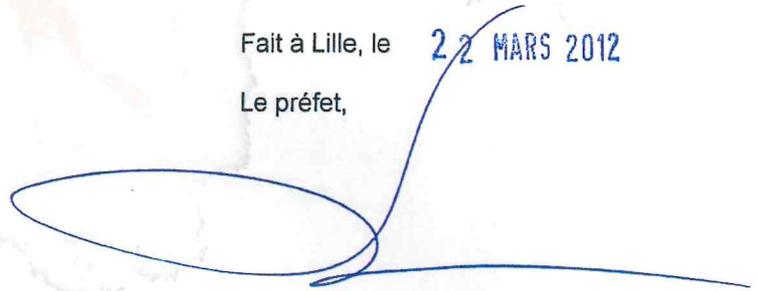
ARTICLE 1^{ER} : - Est inscrit au titre des monuments historiques pour ses façades et toitures le château d'eau de la place Verte, avec le bâtiment des pompes et les ateliers, situé 4 rue Louis Bracq à VALENCIENNES (Nord), cadastré section AR sous les numéros de parcelle 935 et 936 d'une contenance respectivement de 26 a 31 ca et 2 a 89 ca et appartenant pour la première parcelle à la commune de Valenciennes, n° SIREN 215 906 066, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 et pour la seconde parcelle au Conseil régional Nord – Pas de Calais, n° SIREN 235 900 016, par acte administratif du président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en date du 1^{er} octobre 2007 et publié au bureau des hypothèques de Valenciennes le 4 octobre 2007 sous le numéro de volume 2007 P 7214.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 22 MARS 2012

Le préfet,



Dominique BUR